

Action collective concernant le projet Turcot Avis d'audience sur l'approbation de la Transaction

Des informations détaillées et des mises à jour seront publiées sur le site Web de l'Administrateur des réclamations, à l'adresse suivante : www.velvetpayments.com/turcot.

Une Transaction a été conclue dans le cadre de l'Action collective autorisée par la Cour supérieure du Québec le 21 août 2018 en lien avec les désagréments prétendument causés par les travaux de construction du projet Turcot (dossier no. 500-06-000843-173). Cette proposition de Transaction doit recevoir l'approbation de la Cour.

QUI EST MEMBRE DU GROUPE DE L'ACTION COLLECTIVE?

Toutes les personnes physiques, qui, à un moment donné depuis le 21 mars 2015, ont résidé à moins de 350 mètres de la section de la rue Saint-Jacques, incluant le pont d'étagement, qui s'étend de l'intersection avec l'avenue Girouard à l'ouest jusqu'à l'intersection avec le boulevard Décarie à l'est, dans la ville de Montréal, arrondissement de Notre-Dame-de-Grâce. Veuillez lire attentivement cet avis, car seuls les membres admissibles de ce groupe peuvent avoir droit à une compensation financière.

Aux fins de la présente Transaction, le groupe visé par celle-ci comprend tous les résidents qui, à un moment donné depuis le 21 mars 2015, habitaient à l'une des adresses indiquées ci-dessous :

- Numéros de rue pairs de 906 à 1100 inclusivement sur l'avenue Addington;
- Numéros de rue pairs de 940 à 1106 inclusivement et numéros de rue impairs de 901 à 1091 inclusivement sur l'avenue Girouard;
- Numéros de rue pairs de 922 à 1068 inclusivement et numéros impairs de 929 à 1087 inclusivement sur l'avenue Old Orchard;
- Numéros de rue pairs de 916 à 1012 inclusivement sur l'avenue Oxford;
- Numéros de rue impairs de 933 à 967 inclusivement sur l'avenue Harvard;
- Numéro de rue pair 5610 et numéros impairs de 5451 à 5695 inclusivement sur la rue Saint-Jacques;
- Numéros de rue pairs de 5450 à 5570 inclusivement et numéros de rue impairs de 5529 à 5567 inclusivement sur chemin Upper Lachine;
- Numéros de rue impairs de 941 à 1943 inclusivement sur l'avenue Prud'homme;
- Numéros de rue pairs de 952 à 1082 inclusivement sur le boulevard Décarie;
- Numéros de rue pairs de 5306 à 5314 inclusivement sur l'avenue Crowley.

QUI SONT LES MEMBRES ADMISSIBLES DU GROUPE?

Les membres admissibles du groupe de l'Action collective sont toutes les personnes qui, à un moment donné en 2016 et 2017, ont résidé à l'une des adresses indiquées à l'Annexe 2.2 de la Transaction à l'intérieur du périmètre admissible à une réclamation (Annexe 1.3 de la Transaction), liste que l'on peut résumer de la façon suivante :

- Numéros de rue pairs de 906 à 972 inclusivement sur l'avenue Addington;
- Numéros de rue impairs de 901 à 923 inclusivement sur l'avenue Girouard;
- Numéros de rue impairs de 5451 à 5493 inclusivement sur la rue Saint-Jacques.

DE QUOI TRAITE CETTE AFFAIRE?

Dans la poursuite, il est allégué que le ministère des Transports du Québec a agi avec négligence et en violation du droit des membres du groupe de l'Action collective à la jouissance paisible de leurs biens. Il est allégué en outre que le bruit et la pollution engendrés par les travaux de construction dans le cadre du Projet Turcot ont causé des inconvénients anormaux aux membres du groupe. La partie défenderesse nie toute responsabilité.

CE QUE PRÉVOIT LA TRANSACTION :

En vertu de la Transaction proposée, un fonds de règlement de 168 000 \$ servira à indemniser les membres admissibles du groupe qui pourraient recevoir un montant de 85 \$ par mois par personne avant les déductions pour 2016 et de 55 \$ par mois par personne avant les déductions pour 2017. Les honoraires des Avocats du demandeur, jusqu'à un maximum de 56 100 \$, plus les taxes applicables, ainsi que leurs frais et dépenses jusqu'à un montant de 3 500 \$, incluant les taxes, seront payés à partir du fond de règlement, sous réserve de l'approbation du tribunal. Le montant de l'indemnité pourrait être plus élevé ou plus bas en fonction du nombre de réclamants. Les membres admissibles du groupe visé par la Transaction qui présentent un Formulaire de réclamation valide dans les délais pourront recevoir une indemnité (sous forme de transfert électronique de fonds par Interac). Vous trouverez le Formulaire de réclamation sur le site Web de l'Administrateur des réclamations : www.velvetpayments.com/turcot.

Seuls les membres admissibles du groupe de l'Action collective peuvent avoir droit à une indemnité en vertu de la Transaction proposée et décrite dans le présent avis.

QUELLES SONT VOS OPTIONS?

Si vous êtes membre du groupe de l'Action collective, vous pouvez : (1) vous opposer à la Transaction; (2) faire une demande pour être exclu; ou (3) ne rien faire. Pour ne pas être lié par la Transaction, vous devez vous exclure vous-même. Pour ce faire, vous devez aviser le greffier de la Cour supérieure du Québec du district de Montréal par courrier recommandé au 1, rue Notre Dame est, Montréal, Québec, H2Y 1B6, au plus tard le **12 octobre 2020**. Assurez-vous d'indiquer le numéro de dossier 500-06-000843-173 dans votre correspondance. Les personnes exclues ne peuvent pas s'opposer à la Transaction, mais elles sont susceptibles de pouvoir intenter un recours individuel. En

général, seules les personnes désirant, à leurs frais, intenter une action individuelle ont intérêt à s'exclure d'une Action collective. Si vous décidez de ne rien faire, vous demeurez dans le groupe de l'Action collective. Les personnes qui demeurent dans le groupe peuvent s'opposer à la Transaction en faisant parvenir un avis écrit d'opposition au greffier de la Cour au plus tard le **12 octobre 2020**.

QUAND ET OÙ LA COUR DÉCIDERAIT-ELLE D'APPROUVER OU NON LA TRANSACTION?

La Cour supérieure du Québec doit s'assurer que la Transaction est juste et raisonnable et qu'elle sert les intérêts des membres du groupe de l'Action collective. L'audience sur l'approbation de la transaction aura lieu le **15 octobre 2020 en salle 2.08** (ou tout autre salle à être confirmée ultérieurement) du Palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec. Vous n'avez pas l'obligation d'assister à l'audience, mais vous pouvez le faire si vous le désirez. Si vous avez soumis un avis d'opposition écrit à la Cour, vous (ou votre avocat) pourrez faire part de votre point de vue à l'égard de la Transaction proposée.

COMMENT OBTENIR PLUS D'INFORMATION?

Le présent avis est un résumé. Vous pouvez consulter l'avis de pré-approbation complet sur le site Web de l'Administrateur des réclamations au www.velvetpayments.com/turcot et sur le site Web de l'Avocat du demandeur de l'Action collective au www.lpclex.com.

QUI REPRÉSENTE LES MEMBRES DU GROUPE DE L'ACTION COLLECTIVE?

Me Daniel Brook Brook Legal inc. 3285, boulevard Cavendish, bureau 440 Montréal (Québec) H4B 2L9 Tél. : (514) 488-0236 Fax : (514) 221-3502 Courriel : db@brooklegal.ca Site Web : www.brooklegal.ca	Me Joey Zukran LPC Avocat inc. 276, rue Saint-Jacques, bureau 801 Montréal (Québec) H2Y 1N3 Tél. : (514) 379-1572 Fax : (514) 221-4441 Courriel : jzukran@lpclex.com Site Web : www.lpclex.com
---	--

Le présent avis a été approuvé par la Cour supérieure.